



MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel – ORVOEN Véronique - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande – GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy – CANTIE René

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

**SUBVENTIONS
A L'OFFICE MUNICIPAL
DE TOURISME**

Date de convocation : 14 février 2014

Marie-Pierre RIVIERE est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur Le Maire indique que le budget prévisionnel de l'Office Municipal de Tourisme fait apparaître la nécessité de verser une subvention d'équilibre maximale de 26 500 € pour l'année 2014. Le montant annuel définitif de cette subvention sera ajusté en fin d'exercice en fonction des besoins réels de financement du budget de l'Office.

Il est proposé également de verser une subvention à hauteur de 16 500 € pour les animations locales de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 24 février 2014
LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140225-DE1421026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2014
Publication : 25/02/2014